



FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES ET ACADIENNE
du Canada

*Notes pour une allocution de Madame Marie-France Kenny, présidente
Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada*

Aux audiences publiques du CRTC

*Appel aux observations sur une demande de la gouverneure en conseil en vue de faire rapport
sur les conséquences et la pertinence d'adopter un système de compensation
pour la valeur des signaux de télévision locaux*

Gatineau, 10 décembre 2009

SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Mesdames et Messieurs du Conseil,

Je souhaite tout d'abord vous remercier de nous avoir invités à participer à cette audience publique aujourd'hui. Je suis accompagné aujourd'hui de Serge Quinty, directeur des communications de la FCFA. Il nous fera grand plaisir de répondre à vos questions à la fin de cette présentation.

J'ai l'impression d'exprimer une évidence lorsque je dis qu'on parle ici d'un dossier qui pourrait avoir un impact capital sur la capacité des communautés francophones et acadiennes de s'informer sur leur milieu, au niveau local, dans leur langue. Nous avons eu l'occasion à deux reprises, cette année, d'exprimer devant vous l'importance que revêtent les stations provinciales de Radio-Canada à ce niveau. Et dans une de ces deux comparutions, nous avons mis l'accent sur notre vive inquiétude par rapport à la fragilisation du réseau pancanadien de la SRC suite aux compressions de mars dernier.

Nous sommes donc là pour parler au nom de nos communautés. Mais nous sommes aussi là comme citoyens canadiens. And on that topic, since we're talking about preserving the ability of Canadian citizens to have access to local coverage and programming that reflects their reality, I'd like to express our sympathy for the people of Brandon, Manitoba, who in October lost their local television station, CKX-TV. We Francophones living in a minority situation know what it is to have only one station that speaks of who we are, that covers our realities and our issues. Nous savons ce que c'est que de craindre qu'une situation financière difficile pousse un réseau généraliste à effectuer des compressions dans les services en région. Et surtout, nous savons ce que c'est que de vivre ces coupures. Parlez-en aux francophones de Windsor.

C'est donc à la fois comme francophones et comme citoyens canadiens préoccupés que nous avons pris position en faveur de l'adoption d'un système de compensation pour la valeur des signaux des télévisions généralistes locales. Je crois que notre mémoire ainsi que mes remarques d'introduction expliquent très bien pourquoi. Notre propos aujourd'hui est plutôt de préciser certains éléments-clé de nos recommandations et d'apporter des considérations supplémentaires sur les discussions qui ont eu lieu lors de ces audiences publiques.

J'aimerais d'abord clarifier notre position par rapport aux mérites respectifs du Fonds d'amélioration de la programmation locale et d'une redevance pour la valeur du signal des télévisions locales. En ce qui a trait au FAPL, nous applaudissons cette initiative du CRTC, même si nous trouvons répréhensible, pour ne pas dire honteux, que les entreprises de câblodistribution aient choisi d'en transférer le coût aux abonnés. Il s'agit d'un moyen très prometteur pour l'appui à la création de contenus télévisuels à caractère local, et nous souhaitons ardemment, soit dit en passant, que nos producteurs indépendants francophones puissent également en profiter.

Toutefois, nous apportons un bémol. Quand on parle des dépenses admissibles au FAPL, on parle des coûts directs reliés à la livraison d'un produit à l'écran. C'est très bien, mais le FAPL ne s'adresse pas selon nous à la problématique qui est au cœur de cette audience publique : la consolidation de l'infrastructure et des stations.

Si un télédiffuseur généraliste n'est pas en mesure de consolider et de maintenir financièrement l'infrastructure de son réseau, que pensez-vous qu'il arrivera? Nous l'avons dit dans notre mémoire, il est normal qu'un télédiffuseur en difficulté cherche à préserver prioritairement sa présence dans les endroits où se trouve la majeure partie de son auditoire : dans les grands centres. Malheureusement, cela signifie souvent l'élimination des services dans des régions où les options en termes de couverture locale sont souvent beaucoup plus limitées. Et même une coupure qui serait minime dans un grand centre devient majeure dans une petite région où les moyens sont beaucoup plus restreints.

D'ailleurs, comme vous l'avez lu dans notre mémoire, nous mettons une condition importante à notre appui à la mise en place de ce système de compensation pour la valeur des signaux des télévisions locales. Nous recommandons d'exiger des réseaux de télévision généraliste que les fonds provenant d'un tel système de compensation soient investis dans les services de télévision régionale et locale. Je souhaite justement apporter quelques précisions à ce sujet.

D'abord, nous ne préconisons bien sûr pas d'exclure totalement les grands centres des retombées de ce système de compensation. Mais si on a passé les deux derniers mois à placer des annonces d'une pleine page dans les quotidiens canadiens pour mobiliser la population canadienne à la défense de la télévision locale, il nous semble normal qu'on réinvestisse, justement, à ce niveau. Nous sommes conscients de l'importance pour les télédiffuseurs de consolider leur réseau, mais justement, nous voulons que ce soit tout le réseau.

Pourquoi aller jusqu'à un cadre d'imputabilité? Parce que dans une logique commerciale, il arrive souvent qu'un télédiffuseur veuille réinvestir prioritairement là où sont les plus gros marchés. Dans ce contexte, il faut un garde-fou pour les télévisions locales et pour leurs auditeurs.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à proposer un tel mécanisme. Nous avons noté que le Conseil provincial du secteur des communications du Syndicat canadien de la fonction publique a demandé que les généralistes soient obligées de maintenir une salle de nouvelles indépendantes et opérée par ses propres employés.

Nous demandons quant à nous deux choses. D'une part, que les généralistes qui opèrent des stations locales ou provinciales rejoignant les communautés francophones et acadiennes soient contraintes de démontrer de quelle manière elles ont réinvesti les revenus générés par ce système de compensation dans leurs stations provinciales et locales. D'autre part, dans le cas de Radio-Canada, que la société d'État démontre de quelle manière elle a consulté les communautés sur leurs besoins, tel que l'y engage la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, afin d'orienter ces réinvestissements.

Nous appuyons donc un système de compensation sous ces conditions. Et d'ailleurs, j'aimerais parler un peu des remarques qui ont été faites devant le Conseil à l'effet que ce système de compensation devrait être limité aux télévisions généralistes privées, à l'exclusion de Radio-Canada. Je demanderais à ces télédiffuseurs privés s'ils sont prêts à en faire davantage pour nos communautés que ce que Radio-Canada fait actuellement. La présence de Radio-Canada dans

nos communautés n'est pas parfaite, et les francophones ne se privent pas de le dire. Mais aucune autre chaîne généraliste ne fait l'équivalent en quantité et en qualité.

J'aimerais apporter maintenant quelques considérations sur la transition au numérique. En janvier, nous avons souligné au Conseil notre préoccupation par rapport à la capacité financière de Radio-Canada de remplacer, à temps pour l'échéance de 2011, les émetteurs de ses stations provinciales de langue française à l'extérieur du Québec. Il semble que la société d'État ait, depuis, pris l'engagement de remplacer au moins un émetteur partout où il y a une station productrice de contenu, afin que le signal puisse être repris par les EDR. Nous sommes bien sûr encouragés par ce développement. Toutefois, étant donné les fluctuations récentes de la situation financière de la SRC, nous sommes certains que le CRTC et la gouverneure en conseil voudront surveiller de près cet enjeu.

En terminant, nous comprenons très bien, croyez-moi, l'impératif de préserver un coût abordable pour le consommateur. Nous comprenons les préoccupations des citoyens qui ont écrit au Conseil et qui se sont présentés ici parce qu'ils craignent de voir leur compte de câble ou de satellite monter en flèche. Nous sommes franchement choqués par le fait que les entreprises de distribution promettent déjà de répercuter sur leurs abonnés le coût d'un tel système de compensation.

Mais au bout du compte, si la solution qu'on trouvera ne doit pas être au détriment du consommateur, elle ne doit pas non plus être au détriment de nos valeurs et de qui nous sommes.

Nous prions donc le Conseil de recommander à la gouverneure en conseil de tenir compte, dans les solutions qu'elle choisira de mettre en œuvre, des objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les langues officielles*. La première énonce l'objectif de sauvegarder, d'enrichir et de renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada. L'autre a pour grand objectif d'assurer l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne, mais établit également une obligation de mesures positives pour appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. Voilà, selon nous, une toile de fond dont on ne peut faire abstraction au nom des impératifs de la loi du marché.

Je vous remercie et je suis maintenant prête à répondre à vos questions.